



Divorce désastreux et reliquat compte courant commun

Par **tkiller**, le **17/04/2017** à **21:01**

Bonjour à tous, je me prénomme bruno et je suis nouveau sur le site où je viens vers vous avec l'espoir d'être éclairé pour mon divorce difficile contre mon ex-femme, (avec qui j'ai un fils de 8 ans), qui a souhaité divorcer en changeant de compagnon.

En effet, nous sommes séparés de faits depuis le 15 juillet 2013, mon ex-femme ayant prétexté déménager dans un autre appartement et lorsque je suis parti ce 15 juillet, son nouveau compagnon est venu s'installer, merveilleux tour de passe passe.

Mon ex-femme a demandé la garde totale et je n'ai pas été d'accord.

Nous avons eu l'ordonnance de non conciliation le 18 Décembre 2014 et le jugement du 7 mars 2016 où j'avais obtenu la garde partagée de mon fils, je me suis battu pour cela.

Lors de l'ordonnance du 18 décembre 2014 la juge a également statué que mon ex-femme devait épancher le reliquat du compte courant commun (-550 euros environ) sur le règlement provisoire des dettes, et moi un plan 4 avec 500 euros à épancher.

Ma dette a été liquidée depuis fin 2015, mais aujourd'hui il y a toujours un reliquat de 110 euros sur le compte courant commun, mon ex-femme prétextant à foison qu'elle a des soucis de paiements...

Elle était restée dans le domicile conjugal et m'avait remplacé par un ami 3 jours après notre séparation de fait. Aujourd'hui elle vient d'accoucher de son nouveau compagnon, disposent de 3 véhicules, ne travaille pas depuis 2012, et vient également de déménager dans un nouvel appartement avec son compagnon.

Ayant obtenu la garde partagée de mon fils, mon ex-femme a fait un appel total à Colmar en Juin 2016. Il y a quelques mois elle m'a dit que c'est son avocate qui s'est trompée à propos de l'appel total et non simplement sur la garde de notre fils. Ne pouvant encore supporter des frais supplémentaires, j'ai décidé de lui laisser la garde en signant un accord à l'amiable, (elle

était déjà enceinte à ce moment là mais je n'en sus rien). J'ai reçu l'ordonnance de caducité de la déclaration d'appel le 15 décembre 2016, et j'en suis là. Ayant peu de revenus car j'ai perdu mon emploi en Aout 2016, après le paiement de mes charges incompressibles il me reste peu à vivre pour les choses courantes, je vais mettre des années à payer mon avocat (restant 2500 euros).

Dans ce reliquat j'ai par l'intermédiaire de mon avocat fait pression en 2016 pour que mon ex-femme paye ce reliquat et que nous puissions fermer ce compte définitivement et j'cela m'a coûté 600 euros (3 simples courriers) pour qu'elle épanche cette dette.

il reste pourtant 110 euros à payer à ce jour, et j'aurais souhaité savoir ce que je pouvais faire pour qu'elle paye ce reliquat ? Puis-je lui envoyer un huissier ? Elle est loin d'être dans le besoin et dans la même situation que moi. Par ailleurs mon avocat ne clos pas le divorce puisqu'il reste mes frais d'honoraires à payer, mon ex-femme elle a bénéficié de l'aide juridictionnelle totale, que j'aurais dû obtenir également au départ en 2013 ne travaillant pas et en me retrouvant SDF durant 6 mois, mais mon ex-femme a fait traîner les choses et c'est à moi qu'étaient venus les huissiers et autres impôts dont une somme de 1063 euros qui m'avait été retiré sur mon compte bancaire, somme pour laquelle j'ai travaillé dure et mis de coté pour payer un avocat ; avant de retrouver du travail, un appartement décent pour accueillir mon fils, je n'ai donc pas pu bénéficier de l'aide juridictionnelle, il a bien fallu se restructurer et gagner de l'argent pour se ré-installer et retrouver une dignité.

Techniquement et légalement nous ne sommes pas divorcés au niveau des dettes envers les tiers, puisqu'aucune mention n'est faite sur les états civil, moi je vais devoir attendre, tandis que mon ex-femme se porte bien et peut se remarier puisqu'elle n'a pas eu à payer quoi que ce soit, mis à part m'avoir manipuler du début à la fin et cela met à mal mon couple actuel, je ne peux pas refaire ma vie. Puis-je lui faire payer la moitié de la dette d'avocat restante ? Je remercie très aimablement les personnes qui pourront m'éclairer dans mon épineux divorce.

Bien respectueusement.

Bruno